



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
BASKETBALL

BULLETIN OFFICIEL
LIGUE AURA DE BASKETBALL
SAISON 2024/2025



BULLETIN

N°32

07.03.2025

SOMMAIRE

Info Générales	Page 2
Commission des Compétitions 5x5	Page 3
Commission Basket-Santé – Formations	Page 7
Programme ESMS & Clubs	Page 9
CNOSF – Dirigeants de Demain	Page 10
Commission Technique	Page 12
• Revalidation Régionale	
Nos Partenaires	Page 13

INFOS GENERALES



INFO TRESORERIE

Dans le cadre de l'optimisation de nos process et pour respecter les normes de facturation numérique, les factures seront désormais adressées à vos trésoriers via un lien sécurisé.

Vous pouvez ouvrir ces liens sans craintes !

SUBVENTION PSF

À ce jour, la plateforme n'est malheureusement pas encore ouverte étant en attente du « GO » et de la note dite de cadrage de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Une note fédérale sera publiée quand Le Compte Asso sera ouvert, rappelant également le cadre de la campagne 2025.

FINALES REGIONALES 2025

Les dates des différentes organisations et les attributions des sites seront décidés lors de la Réunion du Bureau Régional qui se tiendra le mardi 11 mars 2025.

COMMISSION DES COMPETITIONS

Formules Jeunes 2025-2026

Le comité directeur régional du 25 janvier 2025 a validé l'extension du championnat à 60 équipes.

Répartition des places : 30 places basées sur les résultats sportifs et 30 places pour la montée des comités pour toutes les catégories.

Catégorie U13-U15-U18F

Suppression des dossiers papiers et des wildcards.

Les 30 équipes retenues par la ligue incluront les 12 équipes de R1, les 5 premiers de R2 (15) et les premiers de R3 (3).

Répartition des équipes par comité + révision annuelle des répartitions par comités (avec le nombre de licenciés au 30/04/N. Pour cette première année : prise en compte de la volumétrie des licenciés à la date de notre première réunion du 7/12/2024.

AVANT :

SAISON 2024-2025 CHAMPIONNAT U13 / U15 / U18F 48 EQUIPES										
Secteur OUEST			Secteur CENTRE				Secteur EST			
24 DOSSIERS RETENUES en LIGUE			12 EQUIPES R1 + 3 PREMIERS DE R2 + 3 WILD CARD							
CD 03	CD15	CD63	CD43	CD01	CD42/CD43	CD69	CD26/07	CD38	CD73	CD74
1		3		2	4	6	3	3	1	1
TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES EN LIGUE REGIONALE 48 (24 LIGUE + 24 COMITES)										

NOUVELLE FORMULE :

PROPOSITION N°2										
SAISON 2025-2026 CHAMPIONNAT U13 / U15 / U18F 60 EQUIPES										
30 DOSSIERS RETENUES en LIGUE 12 EQUIPES R1 + 5 PREMIERS DE R2 (15) + PREMIERS DE R3 (3)										
CD01	CD 03	CD15	CD38	CD42/CD43	CD43	CD63	CD69	CD73	CD74	CD26/07
3	1		4	5		3	7	2	2	3
TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES EN LIGUE REGIONALE 60 (30 LIGUES + 30 COMITES)										

Catégorie U18M

Suppression des dossiers papiers et des wildcards.

Les 42 équipes retenues par la ligue incluront les 12 équipes de R1, 24 équipes de R2 et les premiers de R3 + 2 meilleurs 2^{ème} (6).

Répartition des équipes par comité + révision annuelle des répartitions par comités (avec le nombre de licenciés au 30/04/N. Pour cette première année : prise en compte de la volumétrie des licenciés à la date de notre première réunion du 7/12/2024.

AVANT :

SAISON 2024-2025 CHAMPIONNAT U18M. 60 EQUIPES										
Secteur OUEST			Secteur CENTRE				Secteur EST			
24 DOSSIERS RETENUES en LIGUE			12 EQUIPES R1 + 5 PREMIERS DE R2 (20) + 4 WILD CARD							
CD 03	CD15	CD63	CD43	CD01	CD42/CD43	CD69	CD26/07	CD38	CD73	CD74
1		3		2	4	6	3	3	1	1
TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES EN LIGUE REGIONALE 60 (36 LIGUE + 24 COMITES)										

NOUVELLE FORMULE :

PROPOSITION N°2										
SAISON 2024-2025 CHAMPIONNAT U18M. 72 EQUIPES										
42 DOSSIERS RETENUES en LIGUE										
12 EQUIPES R1 + 24 EQUIPES R2 + PREMIERS DE R3 et les 2 Meilleurs 2 ^{ème} (6)										
CD01	CD 03	CD15	CD38	CD42/CD43	CD43	CD63	CD69	CD73	CD74	CD26/07
3	1		4	5		3	7	2	2	3
TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES EN LIGUE REGIONALE 72 (42 LIGUES + 30 COMITES)										

Processus de Repêchage :

En cas de désistement, un ranking sera établi par la ligue pour la détermination si les 6^{ème} de R2 ou les 2^{ème} de R3 pourront être repêchés. Décision à la main de la commission des compétitions régionale en cohérence avec les résultats sportifs.

Plateforme CTC

Ouverture de la plateforme CTC depuis le 1er janvier 2025

La campagne d'examen des projets de CTC est désormais ouverte **depuis le 1er janvier 2025** pour la saison 2025-2026. Les projets seront analysés par la Commission compétente au fil de l'eau et présentés au Bureau Fédéral pour décision dès leur complétude.

Afin d'instruire l'ensemble des demandes, la plateforme « Création et Modification de Structures Sportives » **est désormais ouverte et ce, jusqu'au 30 avril 2025 inclus**. C'est **le canal unique** pour recueillir les dossiers de création, modification avec ou sans renouvellement, renouvellement et fin de CTC.

Lien vers la plateforme : [La plateforme en ligne Création et Modification de Structures Sportives](#)

Les dossiers déposés seront étudiés mensuellement par la Commission compétente et présentés au Bureau Fédéral pour une mise en application de la CTC au 1er juillet 2025.

Nous rappelons que l'ensemble des éléments nécessaires à la campagne 2025 se trouve sous eFFBB :

- Le modèle de convention de CTC 3.0 ([lien](#))
- Le modèle de procès-verbal d'Assemblée Générale ([lien](#))
- La notice explicative de la plateforme ([lien](#))
- Les règlements CTC ([lien](#)).
- La liste des CTC à renouveler en fin de saison 2024-2025 ([lien de la note du 12 décembre](#)).

En complément, vous trouverez [une fiche pratique](#) vous guidant vers la démarche à effectuer pour votre CTC.

Le Service Clubs se tient à votre disposition si nécessaire pour vous accompagner via l'adresse contact dédiée : ctcassistance@ffbb.com .

Plateforme Création/Modification des Structures Sportives

La plateforme informatique « *Création/Modification de Structures Sportives – 2024/2025* » dédiée aux structures sportives **ouvrira le 03 mars 2025**.

Pour une prise d'effet le 1^{er} juillet 2025, les demandes de modifications juridiques de structures sportives telles que les fusions, changements de dénomination, scissions et prises d'autonomie devront être clôturées sur la plateforme informatique **avant le 1er juin 2025**, à l'exception des unions, pour lesquelles le dépôt du dossier complet devra être effectué **avant le 30 avril 2025**.

À défaut, les créations et modifications ne seront prises en compte qu'à partir du 1^{er} juillet 2026.

[LIRE LA NOTE](#)

Surclassements 2024-2025

Merci de consulter [les PV de surclassement](#) qui sont publiés sur le site de la Ligue.



[PROCEDURE DEMATERIALISEE DE SURCLASSEMENT – SAISON 2024-2025](#)



AUCUN DOSSIER DE SURCLASSEMENT PAPIER OU ENVOYE PAR MAIL NE SERA TRAITE. Tout document déposé ou envoyé à la ligue par voie postale ou mail sera renvoyé à l'expéditeur.

COMMISSION BASKET-SANTE

FORMATION BASKET-SANTE

Formation complémentaire Basket Santé pour les animateurs Basket Santé ou ceux en devenir ! Action collective de formation (non certifiante).

Si vous souhaitez gagner en expérience sur l'activité Basket Santé, le stage Basket Santé est une superbe occasion !

Le stage Basket Santé se déroule **du 12 au 13 avril à St Jean D'Arves**. Au cours de ce week-end, vous pourrez participer à l'élaboration des séances Basket Santé, mais aussi connaître davantage le public et intervenir auprès de celui-ci en collaboration avec des intervenants expérimentés.

Profil des intervenants :

- Salarié / alternant d'un club ou comité dont l'OPCO est l'AFDAS
- Le président, le vice-président, le secrétaire ou le trésorier d'un club ou comité dont l'OPCO est l'AFDAS

Voici le lien d'inscription pour s'inscrire : [CLIQUEZ ICI](#)

L'intégralité du stage est prise en charge par la Ligue et l'AFDAS afin de favoriser le développement des compétences des intervenants.

(Prix du stage : 400€ comprenant les frais d'hébergement, d'activités, de repas et de déplacement pour se rendre sur le lieu du stage.)

ATTENTION, le nombre de places est limité, réponse souhaitée avant le 9 mars 2025

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas !

Contact : celia.choron@aurabasketball.com



FORMATIONS MICRO BASKET

Formation en 3 étapes

- e-learning : à réaliser avant la partie présentielle sur la plateforme Teach up
- présentiel : formation sur 2 jours consécutifs
- terrain : un évaluateur Micro Basket vient procéder à une évaluation lors d'une séance Micro Basket

Planning des formations (étapes présentiel) Micro Basket pour la saison 2024-2025, inscription via le lien de la formation qui correspond :

- 14-15 Mars 2025 - CLERMONT-FERRAND

[2024-2025 Animateur Micro basket - Clermont - 14 et 15/03/2025 | AuRABasketBall \(kalisport.com\)](#)

- 26-27 avril 2025 - RUMILLY

<https://aurabasketball.kalisport.com/formations/aperçu/493/2024-2025-animateur-micro-basket-rumilly-26-et-27-04-2025?key=3a6770b3-6ebe-11ef-b3b2-fe1982901614>

Si vous souhaitez davantage d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe : microbasket@aurabasketball.com

FORMATIONS VIVRE ENSEMBLE

[Formations | FFBB - Fédération Française de BasketBall](#)

PROGRAMME ESMS & CLUBS

Le Comité paralympique et sportif français (CPSF) poursuit le déploiement du [dispositif ESMS & CLUBS](#). Celui-ci vise à mettre en lien des établissements et services médico-sociaux et des clubs sportifs afin de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

COMMENT FONCTIONNE ESMS & CLUB ?

Structures médico-sociales concernées :

- Les établissements médico-sociaux, de type IEM, IME, ITEP, ESAT, MAS, FAM, DAME, Foyers de vie etc. pour mineurs ou pour adultes ;
- Les services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) ;
- Les services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) dont les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Structures sportives éligibles :

- Tout club sportif affilié à une [fédération membre du CPSF](#).
- Le club n'a pas été en lien avec l'établissement au cours des 3 dernières années.
- Le club et l'ESMS n'ont jamais bénéficié du dispositif.

L'action pourra être adaptée au regard des spécificités des structures médico-sociales et aux contraintes des sports concernés.

Accompagnement du CPSF :

L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'identification des établissements ou clubs cibles via la mobilisation de ses réseaux
- Conseil et suivi à l'opérationnalisation du projet
- Accompagnement financier.

Une convention tripartite valide l'action proposée et donne lieu à un financement.

Un financement en 2 étapes successives :

- 1500 euros versé par le CPSF au club proposant un cycle de pratique pour un minimum de 15 séances ;
- 500 euros versé par le CPSF au club en complément si l'action est pérennisée ;
- Sauf accord du club et de l'ESMS, aucune participation financière n'est prévue pour l'ESMS sur le 1^{er} cycle.

Vos référents paralympiques en Auvergne-Rhône-Alpes

- Benoit CHANAL, b.chanal@france-paralympique.fr, 07 61 32 69 12
- Juliette GIVERNAUD-GIRAU, j.givernaud-girau@france-paralympique.fr, 06 59 49 61 31

Nous nous tenons à disposition pour tout complément d'information sur ce dispositif ainsi que pour accompagner les clubs dans la mise en lien avec les ESMS.

CNOSF – Dirigeants de Demain

Le CNOSF a initié depuis 2023 le programme Dirigeants de demain en accompagnant une cinquantaine de jeunes, âgés de 16 à 35 ans, engagés dans les fédérations membres du CNOSF et souhaitant enrichir leur parcours de bénévoles.

Ce programme s'inscrit dans l'héritage des JOP de Paris 2024 et participe, au même titre que le Club des 300, à la contribution du CNOSF pour soutenir l'engagement associatif et citoyen au service des clubs, comités, ligues et fédérations membres.

Environ 70 heures de contenus (en présentiel ou distanciel), ont été proposés aux membres des deux premières promotions. Une cinquantaine d'intervenants de divers horizons ont partagé avec eux leur expérience, leur expertise et leur vision des enjeux actuels entourant le fait sportif. Des contenus pédagogiques exclusifs et des ateliers ont complété ces temps de rencontre.

Dans le cadre des récentes élections départementales, régionales et nationales, 32 de ces bénéficiaires ont été élus à des postes à responsabilité au sein de leur Comité, Ligue ou Fédération. Ils participeront au développement de leur discipline pour la prochaine Olympiade.

Dans la continuité de cette réussite, le CNOSF ouvre les candidatures pour la troisième promotion nationale et notre fédération est sollicitée pour présenter des candidats, jeunes engagés et actifs au sein de la fédération ou d'une ligue, athlètes de haut-niveau ou arbitres, en capacité d'incarner cette dynamique.

Nous souhaitons donc relayer cette demande auprès des ligues régionales et les solliciter afin que chacune puisse identifier un ou une candidate de son territoire répondant aux critères énoncés, afin de l'engager dans cette 3ème promotion nationale.

Nous recherchons des candidats répondant aux critères suivants : bénévoles actifs au sein d'une organisation sportive fédérée, arbitres ou officiels (niveau départemental, régional ou national), sportifs de haut niveau (listes SHN) ou engagés dans une mission de Service Civique. Ce programme leur offrira une formation de 70 heures, des rencontres inspirantes avec des experts du sport, et un accompagnement développé personnalisé pour leur leadership. Le coût d'inscription est de 300€, finançable par l'organisme prescripteur.

Une opportunité de façonner l'avenir du basket.

Les candidatures doivent être adressées d'ici le 15 mars 2025. Elles seront examinées du 15 au 30 mars et l'annonce des sélections aura lieu le 1er avril.

Vous trouverez, ci-joint :

1. [Le programme de présentation](#) du lancement de la promotion 3 du programme Dirigeants de demain du CNOSF,
2. [Le flyer de présentation](#) de ce programme du CNOSF,
3. [Le courrier du CNOSF](#) de lancement de la promotion 3.

Pour candidater il suffit de se reporter au programme de présentation (doc joint 1).
Les documents à consulter ou fournir sont :

- Le formulaire de candidature à compléter par le candidat,
- Le formulaire prescripteur à joindre au formulaire de candidature,
- Le règlement de candidature, à lire avant de candidater,
- Le règlement de participation au programme, à lire avant de candidater.

Afin de suivre les candidatures et les relayer si besoin, nous vous remercions de transmettre une copie du formulaire « prescripteur » que vous aurez délivré à cfdir@ffbb.com

COMMISSION TECHNIQUE

Etat de la Revalidation Régionale au 28 février 2025

Conformément au [Statut du Technicien Régional 2024/2025](#) chaque équipe de jeunes ou seniors engagée en championnat régional (période de référence = niveau de participation en novembre-décembre) est soumise à l'obligation de revalidation régionale annuelle de son encadrement technique. L'entraîneur déclaré (ou plus selon déclaration) doit rapporter un certain nombre de crédits de revalidation à son club en suivant une / des action(s) de formation, le nombre dépendant de la catégorie et du niveau de championnat de l'équipe.

Vous trouverez ci-dessous le premier état du suivi de cette revalidation. Il est probable qu'il comporte certaines erreurs ou certains oublis, merci de les signaler rapidement par mail à : technique@aurabasketball.com

[VOIR L'ETAT DE LA REVALIDATION](#)

Pour les équipes dont l'obligation n'est pas encore respectée, nous encourageons vivement les clubs et les entraîneurs à s'inscrire rapidement aux actions de formation encore disponibles sans attendre la fin de saison. Plus la saison avance, plus les choix de dates et de lieux vont se restreindre !

[LIEN VERS LE CATALOGUE](#)

Si besoin de plus d'informations :
franck.bestoso@aurabasketball.com
Franck BESTOSO - 06.80.20.08.75

FORMATIONS ENTRAINEURS

Retrouvez le catalogue de nos formations (Brevets fédéraux, DETB, formations professionnelles, revalidations...) sur le site de [l'IFRABB](#)



IFRABB
SE FORMER AUX MÉTIERS DU BASKETBALL

NOS PARTENAIRES



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



SPORTLINEO

GAGNEZ DU TEMPS - GAGNEZ DE L'ARGENT

Crédit Mutuel



Groupama



LA PLAGNE

Paradiski